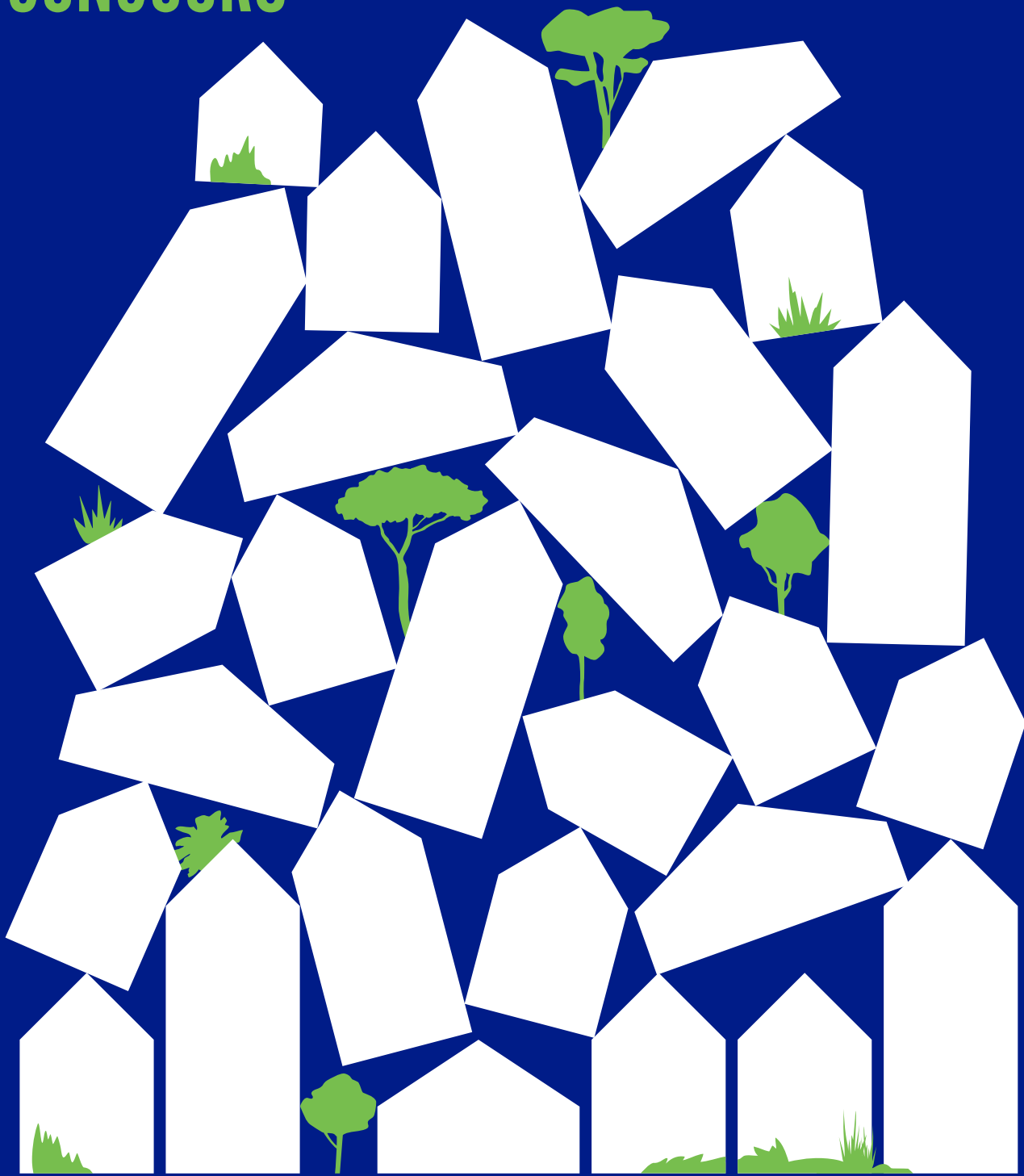


ARCHI JEUNES

CONCOURS

Valode & Pistre



RÈGLEMENT

HABITER, DEMAIN.

INFORMATIONS & INSCRIPTIONS
ARCHIJEUNES.COM

DATE LIMITE :
15 NOVEMBRE 2020

ARTICLE 1 – OBJET DU CONCOURS

Au-delà du choc sanitaire et économique qu'elle provoque, la crise du COVID change notre vision de nombreux aspects de la vie collective et individuelle. Elle aura un impact à long terme sur nos comportements et en particulier ceux liés à notre façon d'habiter. Simultanément à cette crise, la prise de conscience des effets du réchauffement climatique et de la pollution de la planète dus aux activités humaines est de plus en plus largement partagée par la population.

Une des conséquences de cette pandémie devra être l'impérative prise en compte, dans la conception de l'habitat, des nouvelles attentes sanitaires, sociales et environnementales, qui se sont fortement révélées à l'occasion de cette crise.

De nombreux architectes se sont exprimés dans des tribunes sur l'inadaptation de l'habitat, des logements et des tissus urbains. Il est clair que les architectes ont un rôle décisif à jouer dans une évolution vers la ville « d'après ».

En organisant le prix Archi Jeunes, l'agence Valode & Pistre souhaite donner la parole aux étudiants en architecture en fin d'études ou tout récemment diplômés, qui entendent contribuer à cette évolution. Nous sommes convaincus que cette nouvelle génération d'architectes, directement impactée par la situation actuelle, peut être à l'origine d'une vision créative et innovante sur ces sujets. Ce sera aussi pour eux l'occasion de se faire connaître et de s'insérer dans le monde professionnel en trouvant les moyens d'approfondir leur propre réflexion.

Les projets seront sélectionnés par un jury composé d'architectes et de personnalités choisies pour leur intérêt et leur compétence par rapport aux enjeux évoqués. Les lauréats se verront décerner une bourse et auront l'opportunité d'effectuer un stage de recherche rémunéré afin d'approfondir leur réflexion au sein de l'agence.

L'agence Valode & Pistre a développé depuis plusieurs années un secteur de recherche sur l'habitat qui s'est traduit en particulier par la réalisation du projet expérimental « Autonomous Building for Citizens » à Grenoble et le projet d'îlot urbain Prado Concorde à Castelnau-le-Lez. C'est dans le cadre de ce secteur que s'organisera le développement des projets de recherche par les lauréats.

ARTICLE 2 – ORGANISATION DU CONCOURS

Les inscriptions se font en ligne sur : www.archijeunes.com

La remise des projets se fait à l'adresse suivante : www.archijeunes.com

Les candidats devront respecter les critères du rendu tels qu'ils apparaissent ci-après dans le règlement (Article 4 – projet architectural et éléments de rendu attendus).

Les projets ne respectant pas ces critères seront disqualifiés.

Calendrier

Date limite d'inscription en ligne :

Dimanche 15 novembre 2020

Date limite de dépôt du projet :

Lundi 04 janvier 2021

Analyse des projets en vue de la sélection de 15 projets nominés :

Mardi 05 au Vendredi 08 janvier 2021

Information des nominés :

Samedi 09 janvier

Réunion du jury et remise des prix :

Mercredi 13 janvier 2021

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Mise à jour du 20 octobre 2020 :

Le concours est ouvert aux étudiants en dernière année d'école d'architecture, ainsi qu'aux jeunes architectes ayant obtenu leur diplôme en 2019 ou en 2020.

Ils devront justifier de leur inscription actuelle ou passée dans une école française d'architecture.

Sont donc admis à candidater :

- Les étudiants ayant validé le Master 2 (5ème année) en 2019 dans une école française d'architecture (date du diplôme d'État faisant foi) ;
- Les étudiants ayant validé le Master 2 (5ème année) en 2020 dans une école française d'architecture (date du diplôme d'État faisant foi) ;

- Les étudiants ayant validé le Master 1 (4ème année) en 2020 et qui sont actuellement inscrits dans une école française d'architecture pour le Master 2 (justificatif de scolarisation faisant foi) ;
- Les étudiants ayant validé le Master 1 (4ème année) en 2020 et qui sont actuellement en année de césure (justificatif de validation du Master 1 faisant foi).

La participation au concours peut être individuelle ou par équipe d'un maximum de 2 personnes, chaque membre de l'équipe devant répondre aux critères susmentionnés. La participation par un même candidat à plusieurs projets entraînera automatiquement une disqualification individuelle et collective, s'il s'agit d'une participation au sein d'une équipe.

La participation au concours est gratuite.

La langue du concours est le français.

ARTICLE 4 – PROJET ARCHITECTURAL ET ÉLÉMENTS DE RENDU ATTENDUS

Le Projet Le projet architectural attendu est une proposition d'habitat collectif innovant apportant des réponses au constat d'inadaptation des logements et de leur environnement ainsi qu'aux aspirations apparues à l'occasion de la crise du COVID et du confinement en particulier.

On peut citer les contradictions entre vie professionnelle, scolaire et familiale, entre vie collective et distanciation, entre confinement et aspiration au contact avec les éléments naturels et la végétation ainsi que la diffusion des préoccupations écologiques.

Le contexte, la localisation, les caractéristiques urbanistiques (densité, dimensions, etc.) et le choix entre réhabilitation et construction neuve sont laissés à l'appréciation des candidats.

Le rendu devra impérativement comporter une présentation du contexte et une focalisation sur un groupement d'un nombre limité de logements explicite de la solution préconisée ainsi qu'une vision plus détaillée d'un logement.

Le Rendu Le rendu se fera **uniquement par voie dématérialisée**.
Il se fera en une seule fois sur le site www.archijeunes.com

Il devra impérativement être composé des éléments suivants au **format A3** :

- **Planches décrivant le contexte** (rendu libre)
- **Planches présentant les concepts** (rendu libre, photos de maquettes, croquis, images)
- **Planches représentant le groupement de logements comportant :**
 - 1 coupe
 - 2 plans de niveaux significatifs
 - 1 façade
- **Planches présentant le logement de référence** (rendu libre)

Nombre maximum de planches : 10

Texte explicatif 3 pages A4 maximum (format PDF).

Important

Les pièces administratives suivantes devront impérativement figurer dans les documents de rendu attendus :

- Pour chaque participant, une pièce justificative d'identité (carte d'identité/ passeport) et un certificat d'inscription de l'école d'architecture et/ou le diplôme. Ces deux documents seront indispensables pour chacun des participants à ce concours (participation individuelle ou collective).

L'ensemble des pièces relatives au concours seront téléchargeables sur le site www.archijeunes.com après inscription.

ARTICLE 5 – JURY ET RÉSULTATS

Le jury est composé d'architectes et de personnalités compétentes.

Sa composition sera disponible sur le site www.archijeunes.com.

Il aura pour rôle de présélectionner 15 projets nominés, puis de récompenser 5 lauréats.

Le jury basera sa décision sur les critères de sélection suivants :

- L'originalité et la créativité du projet présenté
- Les qualités et la pertinence du projet présenté au regard des enjeux soulevés par la crise sanitaire
- Les qualités du projet présenté au regard des grands enjeux environnementaux
- La crédibilité du projet présenté dans sa capacité à devenir réalité
- La qualité et la clarté des documents présentés (visuels et écrits)

Le jury est souverain dans sa décision qui est rendue à la majorité des 2/3 à l'issue des délibérations. En cas de besoin, la voix du président du jury compte double.

Les auteurs des projets nominés recevront une convocation par mail, au plus tard quatre (4) jours avant la date fixée de la remise des prix.

Les candidats qui ne se présenteraient pas à la convocation seraient automatiquement éliminés. Les candidats non nominés seront avisés par mail.

ARTICLE 6 – LES PRIX

La remise des prix se déroulera le mercredi 13 janvier 2021, au sein de l'agence Valode & Pistre en présence de l'ensemble des membres du jury. Les projets des lauréats seront exposés et présentés à la presse.

Les cinq lauréats seront dans l'obligation d'assister à cette cérémonie, sauf à perdre le bénéfice des prix obtenus.

Les Prix

Le **1^{er} prix** : une bourse de 8000 Euros à partager entre les membres de l'équipe, et la possibilité d'effectuer un stage rémunéré de recherche d'une durée de 6 mois au sein de l'agence Valode & Pistre pour le ou les membres de l'équipe lauréate.

Le **2^e prix** : une bourse de 6000 Euros à partager entre les membres de l'équipe, et la possibilité d'effectuer un stage rémunéré de recherche d'une durée de 6 mois au sein de l'agence Valode & Pistre pour le ou les membres de l'équipe lauréate.

Le **3^e prix** : une bourse de 4000 Euros à partager entre les membres de l'équipe, et la possibilité d'effectuer un stage rémunéré de recherche d'une durée de 6 mois au sein de l'agence Valode & Pistre pour le ou les membres de l'équipe lauréate.

Le **4^e prix** : une bourse de 3000 Euros à partager entre les membres de l'équipe.

Le **5^e prix** : une bourse de 3000 Euros à partager entre les membres de l'équipe.

Les projets des lauréats seront exposés pendant une période de 2 mois au sein de l'agence Valode & Pistre et seront visibles sur le site Internet de l'agence Valode & Pistre.

L'agence Valode & Pistre a développé depuis plusieurs années un secteur de recherche sur l'habitat qui s'est traduit en particulier par la réalisation du projet expérimental « Autonomous Building for Citizens » à Grenoble et le projet d'îlot urbain Prado Concorde à Castelnau-le-Lez. C'est dans le cadre de ce secteur que s'organisera le développement des projets de recherche par les lauréats.

ARTICLE 7 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les candidats sont informés que les données nominatives recueillies à l'occasion de ce concours sont nécessaires pour valider leur participation. Conformément à la loi, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de retrait de leurs données personnelles auprès de l'organisateur.

ARTICLE 8 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

En cas d'ambiguïté ou de litiges, les interprétations du Président du jury du présent règlement, du sujet et du cahier des charges feront autorité.

La participation au concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve des termes et conditions du présent règlement.

ARTICLE 9 – LES ORGANISATEURS

Valode & Pistre est aujourd'hui l'une des premières agences françaises d'architecture et d'urbanisme.

Fondée en 1980 par Denis Valode et Jean Pistre, aujourd'hui entourés de sept associés, elle compte près de 200 architectes de vingt nationalités et 150 réalisations livrées à travers le monde.

Basée à Paris avec des filiales à Moscou et Pékin, elle développe des projets en France et à l'international : Europe, Russie, Asie, Moyen-Orient, Maghreb, Afrique Subsaharienne.

La pratique de Valode & Pistre porte sur des échelles très diversifiées, depuis la conception de plans d'ensemble pour des villes nouvelles jusqu'au dessin de pièces de mobilier. Elle concerne également des programmes très variés,

avec une expertise particulière dans le domaine des grands équipements, des tours, des campus tertiaires et des nouveaux quartiers résidentiels mixtes.

Dans tous les secteurs d'intervention, les architectes s'attachent à transférer les apports et les innovations d'un domaine à l'autre, et surtout à proposer des réflexions de fond renouvelées et inédites qui vont au-delà du projet lui-même.

C'est en particulier le cas en matière de qualité des lieux de vie et de travail ainsi que des espaces publics. Pour ce faire, l'agence puise au cœur d'interrogations plurielles, autant sociologique, scientifique, qu'écologique, éthique, esthétique, culturelle... Cette volonté d'être « au carrefour de tout » – terreau à géométrie variable – nourrit une gymnastique intellectuelle, incarnation même du processus créatif. *« Ce qui nous intéresse, c'est créer des bâtiments qui n'auraient pas pu naître à un autre endroit. Le geste architectural a alors un sens, des racines ».*

Son expérience internationale est l'occasion de maîtriser les outils de conception les plus modernes et les plus hauts niveaux de certifications liées au développement durable. Au-delà des standards, l'agence mène un travail de R&D sur certains projets. Ainsi, le programme d'habitat ABC (Autonomous Building for Citizens) est une recherche pour la ville de demain s'articulant autour de trois objectifs principaux: une autonomie complète énergétique, d'alimentation en eau, de gestion des déchets et d'assainissement, une industrialisation poussée et un mode de vie convivial favorisant le lien social. Ce projet a permis à Valode & Pistre d'être agréé en tant qu'entreprise menant des travaux de recherche et développement par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.